



BAREME HONORAIRES TTC POUR LA VENTE BIENS IMMOBILIERS A USAGE HABITATION, GARAGES, TERRAINS A compter du 1^{er} février 2024

(Taux de TVA en vigueur 20 %)

TRANCHES DE PRIX DE VENTE	MONTANT DES HONORAIRES
Jusqu'à 65.000 €	8% TTC (minimum de 4.000 € TTC forfaitaire)
De 65.001 € à 300.000 €	7 % TTC du montant du prix de vente
De 300.001 € à 500.000 €	6 % TTC du montant du prix de vente
A partir de 500.001 €	5 % TTC du montant du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties, précisée dans le mandat de vente.

ESTIMATION SEULE AVEC REDACTION D'UN AVIS DE VALEUR : 150 € TTC

BAREME HONORAIRES HT POUR LA VENTE LOCAUX COMMERCIAUX, CESSION DE COMMERCE ET/OU ENTREPRISES A compter du 1^{er} février 2024

TRANCHES DE PRIX DE VENTE	MONTANT DES HONORAIRES
Jusqu'à 70.000 €	Forfait minimum de 5.000 €
70.001 € à 300.000 €	7 % du montant du prix de vente
A partir de 300.001 €	6 % du montant du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties, précisée dans le mandat de vente.

**ESTIMATION SEULE TOUS LOCAUX COMMERCIAUX (immeuble) AVEC REDACTION D'UN AVIS
DE VALEUR : 300 € HT**

Raison sociale : EURL PLATINIUM IMMOBILIER ; Siège social : 14 Avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS, RCS NEVERS: 834 867 996 ; Numéro de déclaration de TVA : FR 77834867996
Numéro de téléphone : 0386601857 ; Adresse Email : nevers@remax.fr
Carte professionnelle sans détention de fonds n° : 8012018000024226 délivrée par la CCI de la Nièvre
Assurance responsabilité civile professionnelle n°TMRP 13232808, THELEM ASSURANCES, 3 Avenue Général
de Gaulle 58000 NEVERS



HONORAIRES TTC POUR LA LOCATION LOCAUX A USAGE HABITATION A compter du 1^{er} février 2024

(Taux de TVA en vigueur 20 %)

A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
- Entremise-négociation : / - Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : . Jusqu'à 90 m² : 7 € TTC /m2 de la surface habitable . Au-delà de 90 m² : 6 € TTC /m2 de la surface habitable - Etat des lieux d'entrée : 2 € TTC /m2.	- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : . Jusqu'à 90 m² : 7 € TTC /m2 de la surface habitable . Au-delà de 90 m² : 6 € TTC /m2 de la surface habitable - Etat des lieux d'entrée : 2 € TTC /m2.

HONORAIRES HT POUR LA LOCATION LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL A compter du 1^{er} février 2024

A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
5 % TTC du loyer annuel HT et hors charges	12 % TTC du loyer annuel HT et hors charges